

# Reconduction d'un poste de chargé de mission agriculture périurbaine dans le cadre du projet « SAUGE » retenu en phase 2 de l'appel à projets EQUAL

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

AVIS		
Bureau		Validation du Vice-Président
Séance du 20/10/05	Favorable	Le 24/10/05

Inscription budgétaire	
Budget 2005 Imputations : 012.020 011.020	Montant de l'opération en 2005 : 30 100 € pour la phase 2 (subventionnés à 50 % par le FSE)

## **I. Financement européen de la phase de réalisation du projet Sauge**

Après avoir été retenue pour la phase I de l'appel à projets EQUAL, qui a permis d'élaborer un diagnostic sommaire et un programme d'actions en faveur de l'agriculture périurbaine, la CAGB a déposé le 15 avril 2005 un dossier de candidature pour le financement de la phase de réalisation du projet « SAUGE » (Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Economiques, environnementaux et en termes d'emploi).

Le 10 octobre 2005, le Comité régional de sélection des projets Equal a rendu un avis favorable pour le passage en phase 2 du projet Sauge. Le Fonds Social Européen financera cette phase de réalisation à hauteur de 50% des dépenses engagées pour la période allant du 15 avril 2005 au 31 décembre 2007, soit, pour l'ensemble du projet une subvention d'un montant de plus de 400 000 €.

Le projet « Ideias » du Portugal a également été retenu cet été, ce qui permet la réalisation effective de chacun des projets et en particulier le volet transnational, commun au deux projets, lequel est obligatoire.

Une phase 3 de capitalisation et de valorisation de cette expérience sera ensuite opérée.

## **II. Engagements de la CAGB**

### A/ Programme d'actions

Lors du Conseil Communautaire du 30 septembre 2005, la CAGB avait approuvé un projet de programme d'actions et un plan de financement prévisionnel dont un résumé est présenté ci-dessous :

Sauge mettra en place, testera et évaluera quatre dispositifs ayant pour objet de :

- consolider les exploitations agricoles fragilisées par l'urbanisation,
- permettre la création d'activités agricoles adaptées à la demande et au contexte urbains,
- utiliser l'agriculture comme support d'insertion puis d'emploi,
- favoriser les relations directes localement entre urbains, périurbains et agriculteurs.

Parallèlement à ces dispositifs, des outils appuieront le fonctionnement du partenariat et lui permettront non seulement de valoriser les ressources locales, mais aussi de s'enrichir des expériences menées par d'autres agglomérations et projets européens.

B/ Plan de financement :

		2005	2006	2007	Total
<b>Dépenses (en €)</b>		133 591	350 939	381 531	866 061
<b>Recettes (en €)</b>	<b>Autofinancement CAGB</b>	29 930	41 685	50 960	122 575
	<b>Autofinancement des partenaires</b>	268 65,5	42 784,5	25 805,5	95 455,5
	<b>FSE</b>	667 95,5	175 469,5	190765,5	433 030,5
	<b>Autres financements</b>	10 000	91 000	114 000	215 000

Les dépenses de l'année 2005 seront prises sur le budget 2005 (en administration générale pour le volet ressources humaines et en environnement pour le volet technique).

Au regard des disponibilités de crédits à ce jour, la DM3 envisagée initialement (CC du 30 septembre) n'est donc pas nécessaire. Les dépenses de l'année 2006 ont été inscrites au budget 2006 et celles de 2007 au PPIF.

C/ Poste de chargé de mission agriculture périurbaine

Le programme Sauge nécessite dès le début de la phase 2 un poste de Chargé d'études « agriculture périurbaine », or le contrat en cours pour ce poste a été établi dans le cadre du centre de gestion et prend fin au mois de novembre 2005.

Le 27 mai 2005, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement au principe de reconduire ce poste Equal/SAUGE dans le cadre de la phase 2, dans l'hypothèse où le projet serait retenu.

**Au vu de la nature particulière des fonctions à savoir le suivi d'un programme européen (limitativement définie dans la durée et portant sur une thématique précise de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances face à l'emploi, sur le thème de l'agriculture périurbaine), il est proposé de recruter la personne sur le fondement de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.**

**Nature du recrutement : contrat de droit public**

**Durée du contrat : trois ans**

**Éléments du recrutement :**

- **travail à temps complet**
- **indice brut de rémunération 492**
- **cadre d'emploi de référence Ingénieur**
- régime indemnitaire conforme aux délibérations du Conseil Districale du 15 octobre 1994, du 22 décembre 2000, ainsi que la délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 2005 (au niveau 3).

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'engagement dans la phase de réalisation du projet Sauge et dans ce cadre, à reconduire le poste de chargé de mission décrit ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0